



Monsieur le Président,

Suite à cette crise sanitaire inédite et la mise en place, à marche forcée du télétravail à domicile, nos pratiques professionnelles et notre manière d'appréhender les relations au travail ont été bousculées.

Pour autant, une majorité de télétravailleurs, issus de notre collectivité ont su démontrer qu'ils avaient non seulement la capacité à s'adapter à cette nouvelle donne mais qu'il pouvait gagner en autonomie et en efficacité.

Sans vouloir exagérer, cette dynamique permet, à marche forcée de faire évoluer les mentalités et surtout changer de regard sur le télétravail, y compris pour certaines organisations syndicales.

Un peu plus de 2500 agents se sont prononcés favorablement au maintien du télétravail à domicile au-delà de cette période de pandémie via le questionnaire mis en ligne par la DRH. De nombreux collègues, dans notre entourage n'ont pas pris la peine de répondre et pourtant sont également favorables à ce dispositif.

L'équipe FSU a pris toute sa part aux différents groupes de travail organisés par l'administration et a pu via le travail qu'elle avait amorcé durant la période de confinement remettre une contribution préalable (à consulter sur notre site), afin que ce projet puisse garantir un maximum de droits pour les agents et améliorer l'organisation du service rendu au public.

Indépendamment de l'accueil plutôt favorable de cette nouvelle organisation du travail, les Girondins se sont exprimés lors des dernières élections municipales pour davantage de politiques visant à préserver leur environnement en limitant notamment les déplacements, de manière à mettre en œuvre cette résilience territoriale exemplaire prônée par le Département.

L'équipe FSU avait pu dans le cadre d'une rencontre avec les Vice-Présidents en charge des mobilités, du patrimoine et de la RH participer à cette réflexion qui dépasse largement le CODG et une gestion purement administrative de ces enjeux que sont les mobilités et les politiques du département en faveur d'une meilleure politique environnementale.

Nous souhaitons que ce nouveau dispositif s'inscrive dans une dynamique beaucoup plus large qui croiserait le projet de mise en place d'un véritable dispositif de la mobilité interne, les assouplissements des plages fixes et variables, le recours à des déplacements plus

propres (vélos, transports en commun) et bien évidemment intégrer la question qui nous paraît centrale : l'accompagnement et l'évaluation du travail d'encadrement confronté à de nouvelles modalités de travail.

Si dans une majorité de directions cette mise en place a pu être facilitée et accompagnée par bon nombre de cadres, les directions déjà reconnues par l'institution comme étant en difficulté, le télétravail est venu décompenser ces différents problèmes.

Il ne peut pas y avoir d'amélioration de l'organisation des services et du service rendu au public tant que l'institution départementale ne mettra pas en place une inspection générale des services qui permettra d'auditer les dysfonctionnements, en toute neutralité, et d'évaluer les mesures d'accompagnement des encadrants en difficulté afin préconiser des solutions en toute transversalité.

C'est pour toutes ces différentes raisons, que l'équipe FSU est favorable à la mise en place d'un cadre négocié qui permettra de garantir à l'ensemble des agents dont les missions sont télétravaillables d'accéder à ce dispositif et de pouvoir l'appliquer à toutes les directions.

Nous ne partageons pas l'avis de la médecine de prévention qui nous oppose la perte de repères et de liens sociaux pour bon nombres de collègues pour justifier la position du CODG de maintenir deux jours de télétravail là où les textes autorisent trois jours, voire bien plus pour certaines catégories de collègues.

Cette posture va même à l'encontre de ce que préconise le conseil scientifique qui encourage les salariés à privilégier au maximum le télétravail !

Et au final, plutôt que de devoir s'interroger sur les différents services qui sont en souffrance l'employeur préfère ramener de trois à deux jours le nombre de jours télé travaillés au détriment d'une majorité de services où le dialogue et l'évaluation entre l'encadrement et les équipes est continu et donc plus à démentir.

De la même manière que nous soutenons la proposition de la DRH qui considère que ce projet doit être éprouvé, nous propose la mise en place d'une commission de régulation pour réajuster autant que cela sera nécessaire ce dispositif au fil de l'eau et au gré de nos futures expériences.

De ce fait, la FSU souhaite que ce rendez-vous politique au sens noble du terme ne soit pas confisqué par le CODG mais s'inscrive bien dans une amélioration de la politique des ressources humaines, voulu par de nombreux vice-présidents et par de nombreux agents via l'expression de la représentation du personnel.

SNUTER-FSU33

1, Esplanade Charles de Gaulle 71223

33074 Bordeaux Cedex 0556993517 fsu33@gironde.fr

